

# AVIS

## Réunion d'installation du Conseil Municipal

Conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance d'installation

**le Vendredi 27 mars 2026 à 20H30**

**dans la Salle du Conseil Municipal (Hôtel de Ville – 21 rue de Paris)**

### ORDRE DU JOUR

1. Installation du conseil municipal
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Election du Maire
4. Fixation du nombre d'adjoints au Maire
5. Election des adjoints au Maire
6. Lecture de la charte de l'élu local
7. Fixation des indemnités de fonction (Maire, adjoints et conseillers municipaux)
8. Attribution au Maire des délégations de missions complémentaires prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales



Le Thillay, le 23 mars 2026

Le Maire

Patrice GEBAUER